



apel

ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

ADHÉSION 2017 / 2018

L'APEL ST LOUIS ST BRUNO EST UNE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BÉNÉVOLES.

L'un des objectifs de l'Apel St Louis St Bruno est d'accompagner les équipes éducatives, pour donner à nos enfants les meilleures chances de s'épanouir dans leur vie d'élèves.

L'une des actions de l'Apel St Louis St Bruno vise à récolter des fonds, qui serviront à mettre en place les projets des écoles.

L'Apel, par son dynamisme et le soutien qu'elle apporte aux écoles, s'engage dans une réelle démarche de service à l'établissement.

LA COTISATION EST LA PRINCIPALE RESSOURCE DU MOUVEMENT APEL.

La cotisation est donc indispensable au bon fonctionnement de l'association. En adhérant à l'Apel St Louis St Bruno, vous devenez acteur de l'ensemble des actions menées au service de l'établissement, de ses élèves, de nos enfants.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT : APELSLSB@GMAIL.COM

DE NOMBREUSES RAISONS DE REJOINDRE L'APEL ST LOUIS ST BRUNO

. **Agir pour les jeunes**, en proposant et en mettant en oeuvre des projets, en collaboration avec les équipes éducatives des établissements ;

. **Participer activement** à la vie des écoles, à travers les événements organisés ou soutenus par l'Apel (portes ouvertes, kermesse, sorties scolaires, conférences, etc.) ;

. **S'engager** au service des élèves et de l'ensemble des familles ;

. **Créer du lien**, rencontrer d'autres parents bénévoles.

TOUJOURS DANS LA BONNE HUMEUR !

APEL ST LOUIS ST BRUNO - BULLETIN D'ADHÉSION

À retourner complété à l'établissement où sera scolarisé votre enfant.

J'adhère à l'Apel St Louis St Bruno : Oui Non

Nom(s) et prénoms des parents :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nom(s) de l'enfant (des enfants) :

Prénom de l'enfant et classe :

Prénom de l'enfant et classe :

Signature :

. Premier enfant scolarisé dans le Centre Scolaire St Louis St Bruno : 25 €

. Deuxième enfant et suivants : 9,50 €

. Total* : €

* Règlement par chèque, à l'ordre de l'Apel SLSB.